

Objet : Rythmes scolaires

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de changement de rythmes scolaires, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a accepté notre demande d'organiser les enseignements sur une semaine à 4 jours, proposition qui faisait le consensus entre la Mairie, l'équipe enseignante et la majorité des parents ayant répondu à l'enquête passée par la municipalité à ce propos (75,4% des parents qui se sont exprimés étaient pour un retour à la semaine à 4 jours). **Il n'y aura donc plus classe le mercredi**, nous souhaitons vous en informer dès que possible afin que vous puissiez en tenir dans votre organisation personnelle.

Les horaires d'école au Gué d'Alleré seront donc les suivants :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-12h CLASSE	9h-12h CLASSE		9h-12h CLASSE	9h-12h CLASSE
12h-13h30	12h-13h30		12h-13h30	12h-13h30
13h30-16h30 CLASSE	13h30-16h30 CLASSE		13h30-16h30 CLASSE	13h30-16h30 CLASSE
	16h30-17h00 APC*		16h30-17h00 APC*	

*L'APC (Aide Pédagogique Complémentaire) reste facultative. Elle est proposée par les enseignants en fonction du besoin des élèves et nécessite votre accord. Elle peut être proposée à votre enfant sur une ou deux journées, à raison d'une ½ heure à chaque séance, après la classe. L'APC ne concerne pas les PS, sauf parfois en fin d'année (mai/juin).

Je reste joignable par mail au cours de l'été pour toute question.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Laetitia GARCIA
La directrice